PROJET RÉFÉRENT

# Formations auprès des collectivités et gestionnaires de voirie sur les dispositifs de retenue routiers




CONTACT

relation-clients-auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Sécurité routière
- Infrastructures routières et ferroviaires

## OBJET DE L'OPÉRATION

La mise en oeuvre des dispositifs de retenue est un élément essentiel de la sécurité des infrastructures routières. En effet, aujourd'hui, encore 40% des décès sur route surviennent après un choc contre un obstacle.
Depuis 2013, la réglementation européenne impose l'utilisation de dispositifs de retenue routiers marqués CE. Cette réglementation a fait évoluer le principe de la commande publique qui doit dorénavant s'effectuer sur la base des performances des produits et non plus par la désignation de modèles de dispositifs de retenue en particulier.
Ce changement de paradigme a généré une doctrine nouvelle en matière de conception et d'entretien des dispositifs de retenue routiers.
Les gestionnaires routiers ou maîtres d'ouvrage sont confrontés à des difficultés liées à la multitude de modèles et à la méconnaissance des règles de l'art et de leurs évolutions.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

C'est dans ce contexte, accentué par le renouvellement des personnels, que le conseil départemental de la Drôme et la Direction interdépartementale des routes Centre-Est se sont tournés vers le Cerema. Leur souhait était que le Cerema Centre-Est délivre une formation adaptée à leurs besoins particuliers : la Direction interdépartementale des routes Centre-Est a souhaité former le personnel du service d'ingénierie routière hors ouvrages d'arts. Le Conseil Départemental de la Drôme a proposé la formation à ses personnels des services ingénierie et exploitation /entretien, y compris ceux des centres d'entretien.

## LA RÉPONSE DU CEREMA

Après avoir défini avec eux le contenu et le programme de la formation, le Cerema a proposé à chacun de ces partenaires une formation ad hoc d'une durée d'une journée pour la Direction interdépartementale des

routes Centre-Est, et de deux journées pour le Conseil Départemental de la Drôme.
Les formations comportaient des apports techniques et réglementaires, l'application à la réalisation des projets routiers et à la rédaction de cahiers des charges pour les marchés de travaux, ainsi qu'un exercice de mise en situation.
Dispensées dans les locaux des services, les formations se sont inscrites dans le processus qualité Qualiopi pour lequel le Cerema est certifié, et comprenaient une phase d'évaluation des stagiaires afin de valider leurs acquis.
Les retours des services ont été très positifs à la fois sur le contenu, la qualité des formations et les échanges qui ont pu avoir lieu entre les stagiaires et le formateur.

## LE CLIENT / PARTENAIRE

**Conseil départemental de la Drôme**
**Direction interdépartementale des routes Centre-Est**

## PILOTE DU PROJET

**Rémy Marsolat, responsable d'études au Cerema Centre-Est, Département Mobilités, Groupe Exploitation et Sécurité des Déplacements**

## LE CALENDRIER

**Octobre 2021 et novembre 2022**